

# ACTION URGENTE

## RDC. DES MILITANTS CONDAMNÉS À SIX MOIS D'EMPRISONNEMENT EN APPEL

Une cour d'appel a ramené la peine des six membres du mouvement de jeunes Lutte pour le changement (LUCHA) de deux ans à six mois. Ces militants avaient été arrêtés le 16 février à Goma, quelques heures avant une opération « ville morte » dont l'objectif était de protester contre le retard pris dans l'organisation des élections législatives en République démocratique du Congo (RDC).

Les militants de LUCHA **Rebecca Kavugho, Serge Sivyavugha, Justin Kambale Mutsongo, Melka Kamundu, John Anipenda et Ghislain Muhiwa** ont vu leur peine d'emprisonnement ramenée de deux ans à six mois en appel le 4 mars. Ils sont toujours détenus à la prison de Muzenze, à Goma.

Le 16 février au petit matin, des agents des forces de sécurité étaient entrés de force dans la maison où les six militants de LUCHA avaient passé la nuit à préparer des messages pour l'opération « ville morte », à laquelle l'opposition et la société civile appelaient à participer. L'objectif de l'opération était de protester contre les tentatives de retarder l'organisation des élections législatives de 2016 afin de permettre au président Kabila de demeurer au pouvoir plus longtemps que ne le prévoit la Constitution.

Les militants cités ont été jugés pour « tentative d'incitation à la désobéissance ».

Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, condamnés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression et de réunion.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités congolaises à abandonner toutes les charges retenues contre les six militants de LUCHA arrêtés à Goma et à les libérer immédiatement et sans condition ;
- priez-les instamment à faire en sorte que ces personnes ne subissent pas d'actes de torture ni d'autres mauvais traitements en détention.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 MAI 2016 À :

Ministre de la Justice  
Alexis Tambwe Mwamba  
Ministère de la Justice  
228 avenue de Lemera  
BP 3137  
Kinshasa-Gombe  
RDC  
Courriel : [minjustdh@gmail.com](mailto:minjustdh@gmail.com)  
Formule d'appel : **Honorable**  
**Minister, / Monsieur le Ministre,**

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité  
Evariste Boshab  
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité  
Avenue roi Baudouin  
Kinshasa-Gombe  
RDC  
Courriel : [ngomamundulu@gmail.com](mailto:ngomamundulu@gmail.com)  
Formule d'appel : **Honorable**  
**Minister, / Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**  
Premier ministre  
Augustin Matata Ponyo  
Primature  
5 avenue Roi Baudouin  
Kinshasa-Gombe  
RDC  
Courriel : [cabinet@primature.cd](mailto:cabinet@primature.cd)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la RDC dans votre pays (adresse/s à compléter) :**  
Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 37/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/3530/2016/fr/>.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **RDC. DES MILITANTS CONDAMNÉS À SIX MOIS D'EMPRISONNEMENT EN APPEL**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

La Constitution de la RDC fixe la limite à deux mandats présidentiels consécutifs de cinq ans. Déclaré vainqueur des élections de 2006 et de 2011, le président en exercice, Joseph Kabila, ne peut donc pas briguer de troisième mandat, ce qui n'a fait qu'accroître les tensions.

Il n'a jamais fait part de son intention de rester à la tête de l'État au-delà de la limite établie par la Constitution. Cependant, la majorité en place a tenté à plusieurs reprises de modifier la Constitution pour lui permettre d'accomplir un troisième mandat ou de demeurer au pouvoir plus longtemps.

LUCHA est un mouvement de jeunes créé en 2012 à Goma, dans l'est du pays. Il s'agit d'un groupe local qui organise des sit-in, des manifestations et d'autres interventions pour réclamer le respect des droits humains et faire campagne sur les questions sociales. Il ne cesse d'appeler à respecter les délais d'organisation des élections et le nombre maximal de mandats prévus par la Constitution.

Les autorités accusent LUCHA d'être un groupe criminel dont l'objectif serait de troubler l'ordre public. Au moins 19 personnes liées à ce mouvement sont actuellement derrière les barreaux.

Noms : Rebecca Kavugho, Serge Sivyavugha, Justin Kambale Mutsongo, Melka Kamundu, John Anipenda et Ghislain Muhiwa  
Hommes et femme

Action complémentaire sur l'AU 37/16, AFR 62/3690/2016, 23 mars 2016